



L'an deux mille vingt-quatre, le deuxième du mois de décembre à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de M. MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 22 juillet 2024

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : - GILANT Martine - MARQUIS Michel - ESMOINGT Guy - LEONARD Jacques Olivier- TARRET Gilles - BOUET Marie-Jeanne

COMMENTRY MONTMARCAULT NERIS COMMUNAUTE : - Michel KUPERMAN - - Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE – René CRESPIY - Gilles MALLET – Chantal DELEAU PERRAUD- DERECH Ghislain - Christian DOUCET- Gérard FERRIERE – - Patrick THEVENIAUD – Roger CHEVALIER - Sylvain-POGET-ROULLIER Claude

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : THOMAS Lionnel - GHESQUIERE Alexis - HENNEQUIN Marie - DUMONTET Bertrand- PASCUAL Daniel -BLINET Roger - TRAYSSAC Alain-

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DOUAR Leila - HURTAUD Jean-Pierre - BERTON Alric -RAYNAUD Laetitia- PASQUIER Annie - DALBY Christian- NOEL Suzanne- LEFEBRE Joel- HALM Christiane -BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - PIRES Isabelle- OSTERTAG Stéphane - BESSON Valérie -BERNARD Jean-Luc-LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - CONTAMINE Bernard PENTHIER Thierry - VERGE Alain- LAMOINE Jean-Paul- AZEVEDO Fernando - BENOIT-GOLA Anne-Cécile-MOLAIR Audrey--BOURIQUAT Bruno- LIMOGES Pierre - LHOSPITALIER Géraldine - NOVAIS Fernando- MARQUES Anaïs- FREVILLE Yves-GOUZIEN Sylvie - COUTIER Jerome-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : - PHILIPPON Didier - DELANOY Pierre-Marie - CHAUSSENOT Paula

Communauté de communes VAL DE CHER : DELHOUME Jean-Philippe- MORA Jean - LAPP Gilbert -

Rémi BOROWIAK

Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte — CARREZ Thierry — MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTENS Aine -BERTALEB Anna-CASSONET David- BOUCHERAT Christelle.

COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE : Titulaires : Fernand SPACCAFERRI - - Stéphane JARDONNET – Jean-Pierre SOUPIZET -CHANIER Alain- HOEZ David -BROCARD Lionel- MARESQ Fabrice- -CARRE Marie-RICHARDOT Michel- Patrick CLEMENT - Emilie BOUXIN -
Suppléants : PORTET Patrick-BOURDIER Patrice-BOULET Annick -ALVARO Arthur-LEFEBVRE Jocelyne-JARDOUX Gérard-BELLINI Sylvain-SOUDER Philippe-SCHINDLER Johann-TRUCHE Bernard-POMMEROL Sébastien-QPATUREAU Alain-LECRAS Thomas-FROELHY Joëlle-MONCELON Jean-Pierre-GILBERT Olivier-RIMBAULT Cyrille-CHAMPOMIER Catherine-

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - COFFIN Denis- MANTZ Didier - -BEAUFILS Wilfrid - COULANJON Jérôme - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle –
RAFFINAT Pascal - DUMONT Serge- BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc-AGUILLAUME Valérie

MONTLUCON COMMUNAUTE : - Titulaires : TAILHARDAT Valérie- LAROCHE Pierre-LESAGE Viviane-HURTAUD Jean-Pierre- -DELUDET Pierre- MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques- -BROCHET François-LACAU Fabrice- -SANVOISIN Christian- DELAUME Colette -TRIKI Samir- GLOMOT Philippe -
Suppléants : GERINIER Joelle-MOUTOT Michel-JARRAUD Magali-THAVENOT Fabien-PERNELLE Jerome-LABOUESSE Albert-Paul-IMBERT Didier-LARDY Isabelle-ROY Christine-NOUHANT Francis-GUERIN Jean-Pierre-CHAUVET Caroline-DUFLOUX Patrick-BERGERON Karine- LEFEBVRE Romain-AYDIN Sévil -NOUAILLES Didier- -DUBOISSET Gilles- JOUANNIN Nadège- -DE CASTRO ALVES Manuelle-WERTH Juliette- -SARTIRANO Sylvie-MAURY Jean-Pierre-MANTASTIER Maryse-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François- DEMARTY Séverine

Communauté de communes VAL DE CHER : - JOB Adrien -BRUNOL Edith - JEAN Caroline - BOUDRON Gaele - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noelle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - LACHASSAGNE Geneviève PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – PETIT Angélique- KEMIH Mohamed - SIODLAK Daniel

1- Approbation du PV du comité syndical du 01 octobre 2024

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le PV du 01 octobre 2024

2- Décision modificative de fonctionnement :

M. DE SOUSA explique que ces décisions modificatives concernent des changements d'écriture souvent à la demande de la trésorerie.

Suivant le document fourni en amont de l'Assemblée, nous avons divers montants comme la location de matériel roulant pour 5000 € ou le montant des dépenses effectuées par le recrutement de contractuels par Laser 03 qui ont effectués la distribution des bioseaux. Nous arrivons à un total de 25 733 € en dépenses qui sont compensées par des mandats annulés.

M. MOMCILOVIC précise que le montant des voyages et déplacements concerne le paiement des repas aux agents qui ont commencés la semaine des 4 jours en janvier et qui parfois terminent après 14h. Le SICTOM prenant alors en charge le repas.

Celui-ci est de 20€ par jour.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve les décisions modificatives de fonctionnement

3- Délibération sur l'ouverture anticipée du crédit budgétaire de 2025 :

M. MOMCILOVIC explique que chaque année, nous devons faire une délibération concernant le crédit budgétaire de début 2025 afin de pouvoir attendre que le budget soit voté début mars. Cela nous autorise à dépenser le tiers du budget prévu.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'ouverture anticipée du crédit budgétaire de 2025.

4- Note explicative pour le calcul des participations des EPCI pour 2025 :

M. MOMCILOVIC explique qu'il y a eu un « bug » cet automne entraînant des variations de TEOM avec selon les communes ou les quartiers pour Montluçon, soit une augmentation de 20%, soit une baisse de 15% pour les usagers.

Ce bug s'explique par la distribution des sacs jaunes en 2006. En effet, dans certaines communes ou quartiers il avait été décidé que cette nouvelle collecte était une collecte supplémentaire et dans d'autres communes/quartiers, elle a remplacé une collecte d'OM. D'où le tracé d'une nouvelle carte avec les zones C2 et C3. C2 étant

une collecte CS et 1 collecte OM et C3 :1 collecte CS et 2 collectes OM par semaine. Cette carte a malheureusement été faite à l'envers, c'est-à-dire que les zones C2 ont été déclaré en zones C3 et les zones C3 en C2.

Cette carte n'a jamais été utilisé et on a continué à utiliser la carte d'avant 2006 c'est-à-dire avant les sacs jaunes.

Lorsque la collecte des biodéchets a été mise en place cette année, la carte de 2006 a été reprise et le service des impôts s'est basé sur cette carte erronée.

De plus, la variation entre les zones C1 et C2 et C3, voir même C4 qui correspond au centre-ville de Néris en période hivernale correspondait uniquement au nombre de collectes. Le calcul des coefficients entre ces zones n'était pas fait en tenant compte du prix de la collecte, il était fait en tenant compte de la totalité des dépenses du Sictom. Que les déchets soient ramassés en une ou deux fois ne coutent pas le même prix que pour les traiter. Cela n'avait surpris personne à l'époque car le traitement des déchets était fait à Givrette et en 2001 le cout de la collecte représentait les 2/3 du cout total des dépenses du Sictom. Aujourd'hui, le cout de la collecte ne représente que 25% des dépenses totales du SICTOM.

Nous avons repris tous les coefficients pour établir les coefficients de 2025 en tenant compte exclusivement du cout de la collecte. Les anciens coefficients changent puisque la zone C4 n'existe plus.

On supprime également une tournée sur Montluçon qui passe en C2 grâce à la collecte des biodéchets.

Ce nouveau calcul des coefficients, nous amène à des coefficients qui varient de 0.85 à 1.1 par rapport aux anciens qui varient entre -1.5 et 3%. Les écarts ne sont heureusement pas très importants.

Le calcul se fait par rapport aux coefficients, méthode fiable et déjà éprouvée.

Aujourd'hui, on diminue la quantité de déchets d'années en années et donc le cout de la collecte diminue également.

Le président invite les élus à voter ces nouveaux coefficients pour 2025.

Le Président indique que nous pouvons chaque année modifier ces coefficients en fonction du cout. Soit, on prend les coefficients de cette année et on les garde, soit on les recalcule tous les ans et on les change tous les ans, soit on les recalcule tous les ans et on les applique s'ils dépassent un pourcentage de plus de 2.5%.

Les élus optent pour le recalcul chaque année et un changement de coefficients si le résultat diffère de plus ou moins de 2.5 %.

Un élu indique qu'il y a eu une très grosse augmentation pour certains usagers, augmentation qui n'est pas leur faute.

M. MOMCILOVIC répond qu'il n'est malheureusement pas possible de revenir en arrière pour cette année mais qu'en 2025, les services fiscaux auront la nouvelle carte et pourront rééquilibrés la TEOM.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve que le changement de coefficient soit appliqué chaque année suivant l'évolution du cout de la collecte.

5- Expérimentation d'une communication incitative pour diminuer les tonnages collectés :

M. MOMCILOVIC indique qu'ils ont découverts un nouveau procédé lors du congrès d'AMORCE pour diminuer les déchets. Chaque année, il y a des tables rondes où les syndicats indiquent ce qu'ils ont implantés. Cette année, le syndicat des Charentes a mis en place une expérimentation d'une communication incitative d'une grande simplicité et d'une efficacité redoutable.

Il y a 3 types de déchets : le premier type concerne les déchets compostables qui se font soit avec un composteur particulier, soit en partage dans un composteur collectif soit encore avec l'aide de PAV (point d'apport volontaire) mis en place dans les villes. On y collecte aujourd'hui 8 tonnes de déchets par semaine, ce qui est un résultat très encourageant. Et les déchets sont très bien triés.

On vient d'acheter un camion qui nettoie les bacs, cela évite de les transporter sur le site et de les manipuler plusieurs fois.

Le deuxième type de déchets concerne la collecte sélective qui augmente régulièrement mais le tri n'est pas très bien fait, on y trouve encore des déchets qui ne doivent pas y être.

Pour régler ce problème, il y a 2 solutions : soit on fait appel à de services civiques qui font du porte à porte en communiquant sur le sujet. Le souci est que nous peinons à trouver des services civiques.

Soit on fait appel à l'IA grâce à une caméra implantée sur les camions et qui permet de scanner les déchets et de voir les erreurs. Si un usager commet souvent la même erreur, un papier sera distribué dans sa boîte aux lettres lui indiquant l'erreur faite. On pourra ainsi prévenir les usagers et ils pourront rectifier eux-mêmes leur tri.

Le troisième type de déchets se trouve être dans les sacs noirs. Cette collecte d'OM devrait être le tiers de ce qu'elle représente aujourd'hui. Le tri est très mal fait, on y trouve notamment trop souvent des bouteilles en verre. L'expérimentation se ferait sur cette collecte et consisterait à remplacer les sacs noirs par des sacs transparents qui seront distribués par le SICTOM.

Pour le syndicat des Charentes, ce système a permis de diminuer de 20% les déchets.

A partir du 01 janvier 2025, nous allons donc expérimenter les sacs transparents dans certaines petites communes. Nous pouvons envisager une généralisation de ces sacs à partir de 2026. Il y aura une grande campagne de communication.

M. PENTHIER demande que les fabricants de sacs poubelles soient avertis de ce changement afin de ne plus commercialiser de sacs noirs.

M. BOROWIAK répond que les grandes surfaces ne vendent plus de sacs noirs là où l'expérimentation a été mise en place.

M. MOMCILOVIC ajoute qu'il faudra une même contenance pour tout le monde, certainement entre 30L et 50L.

Un élu demande comment cela se passera au début s'il y a des sacs noirs durant la collecte ?

M. MOMCILOVIC répond que les choses vont se faire petit à petit. Dans un premier temps, des papiers explicatifs seront déposés dans les boîtes aux lettres pour avertir les usagers puis après, petit à petit, les sacs noirs ne seront plus collectés.

A l'unanimité, le conseil syndical accepte cette expérimentation.

6- Avancée du projet de l'incinérateur de Bayet :

M. MOMCILOVIC rappelle que le projet de l'UVE (unité de valorisation énergétique) se fera à Bayet. En effet, cet incinérateur déjà existant qui a 40 ans nécessite des réfections. Le président du SICTOM Sud Allier a contacté les autres syndicats comme le syndicat du Charolais, Vichy et le SICTOM Nord Allier pour savoir s'ils étaient intéressés pour construire un nouvel incinérateur collectif puisqu'en 2029, nous n'aurons certainement plus l'autorisation d'enfouir les déchets. Les dépenses seront donc mutualisées pour effectuer cette construction avant 2029.

Nous avons mandaté un bureau d'étude pour étudier le meilleur statut pour le groupement. Celui-ci sera sous forme de groupement d'autorités concédantes avec un contrat de 20 ou 25 ans.

A la fin de celui-ci, l'incinérateur appartiendra au Sictom Sud Allier mais les syndicats membres du groupement seront prioritaires dans l'utilisation de cet outil passé la durée de concession (20 ou 25 ans)

Le 20 décembre 2024, le cahier des charges sera présenté en comité de pilotage et publié le 15 janvier 2025.

Concernant le côté technique, il était question de faire un incinérateur prévu pour traiter 125 000 tonnes. Or, avec la diminution du tonnage des déchets on prévoit de se diriger vers un traitement de 115 000 tonnes, ce qui représente une diminution de coût de construction d'environ 10 millions d'euros.

Comment sera financé le projet ?

Deux solutions s'offrent à nous, soit on passe un marché avec un opérateur qui le finance à hauteur de 139 millions incluant le contrat de redevance durant 20 ou 25 ans, soit on le finance nous-mêmes (ce qui nous fait gagner environ 50 millions sur 20 ans) L'investissement sera versé sous forme de subventions aux opérateurs. L'avantage se situe aux niveaux des sommes versées HT, on gagne donc la TVA ainsi que les intérêts intercalaires.

Le coût pour le Sictom RM représenterait 23 millions à emprunter sur 4 ans.

Aujourd'hui, nous devons voter l'autorisation de principe qui nous permettra de négocier avec 6 banques qui sont intéressées par le projet. (La banque postale, le crédit agricole, la société générale et la caisse d'épargne plus 2 autres)

A l'unanimité moins 1 abstention (Un élu travaillant dans une des banques citées), le conseil syndical accepte l'autorisation de principe de pouvoir négocier avec 6 banques.

M. BOROWIAK précise que nous devons également voter concernant l'avenant sur le groupement d'autorités concédantes. Sur le document qui vous a été transmis, il y a 5 points supplémentaires à modifier.

D'une part, les modalités de financement avec une répartition proportionnelle en fonction des tonnages de 2023 puis réactualisé en 2024 : tous les 5 ans les tonnages seront revus sauf si on constate une baisse de 10% durant 2 ans de suite. Cela permettra de revoir notre participation au sein du groupement.

D'autre part, les modalités de paiements au niveau des délégataires : une partie fixe et une partie variable.

L'article 6 qui nous permettra d'intégrer une notion de priorité donnée aux membres du groupement sur l'utilisation future de l'usine d'incinération, passé le délai de la concession de 20 ou 25 ans. Le Sictom Sud Allier devra également demander aux membres du groupement actuel s'ils souhaitent poursuivre sous la même forme de groupement. (GAC ou non)

Et dernier point, la clause de retrait ou d'exclusion d'un membre s'il ne remplit pas les conditions prévues.

A l'unanimité, le conseil syndical accepte l'avenant du groupement d'autorités concédantes.

7- Explication du surcout de la TGAP pour 2025 :

M. MOMCILOVIC indique que la TGAP a été créée en 2015 au prix de 14€ la tonne afin que les acteurs industriels réduisent leur impact environnemental. (Traitement des déchets pour nous)

En 2025, la TGAP s'élèvera à 72€ la tonne alors que nous produisons moins de déchets.

Il a également été créé une surtaxe pour ceux qui ne diminuaient pas l'enfouissement par deux.

Nous avons baissé nos déchets de 49.43% à fin 2024, nous devrions être exonéré de cette taxe mais il en a été décidé autrement. Cela va nous coûter 30 000€ de plus pour un total payé de 300 000 € sur 2025.

M. DE SOUSA indique qu'avec l'incinérateur de Bayet, nous aurons une TGAP d'environ 15€ la tonne.

8- Augmentation des tarifs pour l'accueil des usagers en déchetterie pour les communes extérieures au SICTOM et la revalorisation du tarif de redevance spéciale pour la collecte sélective :

- Concernant l'accueil des usagers pour les communes extérieures au SICTOM, le tarif passera de 19 à 27 € par an.
- Concernant la redevance spéciale, elle est de 12 €, elle sera de 15€ par an
- Concernant les encombrants, ils seront au prix de 27€ au lieu de 24 € par an. Ces 2 derniers points concernant les professionnels.

A l'unanimité, le conseil syndical accepte les augmentations des tarifs pour les usagers extérieurs au SICTOM et les professionnels pour la redevance spéciale et les encombrants.

9- Questions diverses :

- Le démarrage de la REP PMCB qui concerne la construction du bâtiment. On accepte les huisseries puis bientôt la laine de verre et la laine de roche.
- La semaine prochaine, il y aura dans les déchetteries un contenant spécial, pour les huîtres. Celles-ci seront ensuite broyées.
- Nous souhaitons faire l'acquisition d'un terrain dans la continuité de ceux précédemment achetés pour un montant de 4000 €.

Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 19h 27.